الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire
وزارة التعليم العالي و البحث العلمي
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Vice-**R**ectorat de la **F**ormation **S**upérieure du **P**remier et **D**euxième **C**ycles, la **F**ormation **C**ontinue et les **D**iplômes, et la **F**ormation **S**upérieure de **G**raduation

نيابة مديرية الجامعة للتكوين العالي في الطورين الأول والثاني و التكوين المتواصل و الشهادات، والتكوين العالي في التدرج

جامعة بجاية
Tasdawit n Bgayet
Université de Béjaïa

Tel/Fax : 034 81 37 27
Site web : *www.univ-bejaia.dz/formation*

Procès Verbal de la réunion avec les Vices Doyens des Facultés

N°01/VRP-VD/22-23, en date du **mardi 28 février 2023**

L'an deux mille vingt et trois et le vingt huit du mois de février à 09H30 s'est tenu une réunion avec les Vices Doyens Chargés des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants, sous la présidence du Vice Recteur Chargé de la Formation Supérieure du 1er et 2ème Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation.

Etaient présents

Mr BEY Said,	Vice Recteur
Mr LALALI R.,	Vice Doyen de la Faculté **SEGC**
Mme AYOUNI K.,	Vice Doyen de la Faculté **SNV**
Mme HAOUCHI A,	Vice Doyenne de la Faculté **LLE**
Mr ABBAS K.,	Vice Doyen de la Faculté **SE**
Mr MAIFI L.,	Vice Doyen de la Faculté **DSP**
Mr AOUDIA N.,	Vice Doyen de la faculté **SHS**
Mme KACHENOURA A.,	Vice Doyen de la Faculté de **médecine**
Mr HAMOUDI F.,	Vice Doyen de la faculté de Technologie

Ordre du jour

1. Situation pédagogique;
2. Calendrier annuel des activités pédagogiques 22-23;
3. Arrêtés 171 du 09 -02-2023
4. Divers

Après avoir souhaité la bienvenue aux Vices Doyens, le Vice Recteur chargé de la pédagogie a rappelé les points inscrits à l'ordre du jour.

1. **Situation pédagogique**

   Les enseignements du 2ème semestre ont démarré comme prévu dans le calendrier initial à savoir le 26-02-2023 après la fin de la session normale des examens du 1er semestre. Pour l'année en cours, la session des rattrapages du semestre 1 aura lieu du 09 au 13 avril 2023 excepté les 2ème années master la session a été programmée avant le départ en vacances du printemps. L'organisation des CPs est en cours et l'arrêt des activités pédagogiques est programmé pour le mois du juillet de l'année en cours.

   Dans le cas de la faculté de médecine, tous les enseignements se font normalement avec l'application de la nouvelle réforme des programmes pour la

5ème année et l'organisation de la session rattrapage avant le 08-07-2023 excepté la 1ère année dont les examens seront programmés en mois de septembre.

Après débat sur l'état d'avancement des enseignements, les vices doyens ont proposé de revoir la date du 11-05-2023 pour l'arrêt des enseignements et le démarrage des examens du semestre 2. Le vice recteur a préféré soumettre la question au débat au sein du conseil de direction de l'université.

2. **Enseignement à distance (EAD)**

Suivant les directives de la tutelle, les enseignements des unités d'enseignements transversales au deuxième semestre de l'année en cours seront organisés à distance via la plateforme moodle. L'état d'avancement des enseignements varie d'une faculté à une autre en raison de certaines difficultés à savoir le problème des vacataires qui assurent les matières des unités transversales. Le vice recteur a insisté auprès des vice doyens de lancer les enregistrements des cours et de se préparer pour l'année 23-24 afin de mutualiser les moyens humains et matériels afin de prendre en charge ces matières à distance.

3. **Arrêté N° 171 du 09-02-2023**

Lors de cette réunion, vice recteur de la pédagogie a procédé à la lecture de l'arrêté N° 171 du 09 -02-2023 relatif à la gestion pédagogique avec des discussions fructueuses sur son application afin d'homogénéiser son application à l'échelle de l'université. L'article qui a suscité beaucoup du débat est celui du contrôle continu où les vices doyens ont demandé une homogénéisation à l'échelle de l'université. La question sera traitée au sein du conseil de direction.

4. **Divers**

Le Vice Recteur a présenté l'arrêté N°3 du 23 février 2023 relatif les conditions et les modalités d'organisation de la formation continue ainsi que la composition de commission locale de suivi de la formation continue. Il a demandé aux vices doyens d'ores et déjà de réfléchir sur les formations à assurer dans chaque domaine de formation.

La séance fût levée à 12H00.

Fait le 29/02/2023
Le Vice Recteur